

## Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023

- Présents : Bidou Yvé, Cadéac Jean-Marc, Lefèvre Patrick, Loudet Claudine, Gandit Isabelle (Maire).
- Absents excusés : Verdier Jérôme (procuration à Gandit Isabelle), Verdier Marie-Chantal (procuration à Bidou Yvé).
- Secrétaire de séance : Loudet Claudine.

### • Vote des taux

Nous n'avons pas augmenté nos taux depuis 9 ans car l'augmentation n'était pas significative ; nous les avons même baissé de près d'1% quand nous avons transféré la Sécurité Incendie à la Communauté de Communes. Compte tenu de l'ensemble des travaux à intervenir cette année et dans les exercices suivants, il est proposé de reprendre une augmentation des taux et d'en établir plutôt une légère chaque année, compte tenu notamment de l'inflation et des charges qui augmentent. Je vous rappelle qu'une année nous avons voté une augmentation de taux de 24% au vu de l'absence d'augmentation pendant plus de 20 ans et l'évolution des équipements et services de la commune entre temps. Je précise que nous nous situons dans des taux faibles par rapport aux taux plafonds, selon les taxes entre 3 et 7 fois moins. Aussi une augmentation de 8% permettrait d'obtenir environ 3 000 € de crédits supplémentaires. Je vous propose de lisser cette augmentation en proposant cette année une augmentation de 4% et l'an prochain de 4% également.

### • Présentation et vote du budget

Le budget prévisionnel est présenté sous la forme réglementaire du logiciel de comptabilité. Pour une information des habitants, une présentation synthétique est présentée ci-dessous. Pour une lecture plus facile, les principaux postes ont été arrondis. Le document complet est consultable le jeudi matin en mairie.

**Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour 190 000 € se répartissent principalement comme suit :**

- Charges de gestion générale 49 000 €
- Frais de personnel 14 000 €
- Charges de gestion courante 14 000 €
- Virement vers l'investissement 109 000 €

Les recettes de fonctionnement pour 190 000 € se répartissent principalement comme suit :

- Ventes et remboursements 4 000 €
- Reversement sur recettes 34 000 €
- Dotations et compensations 38 000 €
- Revenus des immeubles 42 000 €
- Travaux en régie 5 000 €
- Excédent de 2021 67 700 €

**Les dépenses d'investissement sont estimées à 386 000 €**

- Immobilisations 282 000 €
- Emprunts 73 000 €
- Solde d'exécution 2022 31 000 €
- Pour 386 000 € de recettes :
- Subventions 125 000 €
- Virement de la section de Fonctionnement 109 000 €
- Emprunt 100 000 €
- FCTVA 22 000 €
- Vente terrain 15 000 €
- Excédent fonctionnement capitalisé 13 000 €

Vote à l'unanimité.

## La défense incendie

Ce dossier a déjà été évoqué, en établissant un zonage des différents secteurs de la commune pour prévoir un dispositif de réserve complet réparti sur le village. La compétence ayant été transférée à la CC, nous avons pu obtenir en 2021 un accord pour l'implantation d'une citerne enterrée de 60 m³, au centre du village. Cette implantation sera réalisée en 2023.

Elle ne pourra finalement pas être installée au bord du champ en face de la mairie, le long de la route qui rejoint l'église car le bord est surplombé par une ligne électrique et une ligne téléphone ce qui empêche les camions citernes des pompiers de stationner pour remplir.

Le nouvel emplacement est donc prévu au carrefour de la route de Lalanne, et de la route de Castelneau au bout de la pelouse de La Fontaine. Nous avons aussi évoqué la question du blocage des autorisations d'urbanisme, CU et permis de construire en l'absence de dispositif incendie suffisant : c'est ainsi que les derniers dossiers n'ont pu aboutir que parce que la commune a fait valoir le plan de localisation de ses futures réserves et son plan d'action avec la CC compétente. Les services de l'État étant de plus en plus sévères, il convient d'avancer sur ce dossier pour montrer que, même si nous sommes sur la liste d'attente de la communauté de communes, la commune elle-même avance de son côté. J'ai pris rang pour l'implantation d'une « bâche » donc citerne aérienne pour 2025 mais je n'en ai pas encore la confirmation formelle. Dans ce contexte, il faut prévoir l'acquisition d'une parcelle pour le secteur d'Espanan qui est concerné par plusieurs autorisations d'urbanisme et pour le secteur route de Toulouse/route de Devèze. Il convient donc de lancer ces recherches.

Je vous avais indiqué qu'il était éventuellement possible, pour faire avancer le programme, d'attribuer à la communauté de communes, un Fond de Concours. En effet, le nombre d'implantations nécessaires pour le nombre élevé de communes (58) de la communauté et la capacité de la communauté de communes de réaliser trois à quatre implantations par an pourrait conduire à devoir attendre un nouveau tour assez longtemps. Alors que ce problème est urgent ! Confrontée à l'incendie de la maison Feraut le 30 décembre, qui m'a rappelé celle de la maison Cabos il y a une dizaine d'années, et face au durcissement des règles du SDIS et de la DDT, je vous propose de participer à 50 % du reste à charge de la communauté, déduction faite de la subvention qu'elle a obtenu au titre de la DETR, conformément à la réglementation. Il s'agit là d'une position de principe car il convient de connaître le montant précis. La mise en œuvre s'effectuera en 2024.

## Ponts

La mission d'expertise ordonnée par l'État a conduit à la limitation du tonnage sur le pont du Gers Aries, limitant réellement son usage, puisque utilisé principalement pour des travaux Forestiers. Compte tenu justement de travaux en cours ou à intervenir, j'ai sollicité un conseil technique pour examiner la possibilité de travaux (nature, coût, autorisation Loi sur l'Eau et planification). Deux visites ont déjà eu lieu, la deuxième associant la CATER (Cellule Technique à l'Entretien des Rivières).

On s'acheminerait vers le traitement anti corrosion des poutrelles (sablage, traitement, peinture), la consolidation des deux piles Est et la réalisation d'un radier pour empêcher la poursuite du creusement. Le Gers a en effet baissé de plus d'un mètre en 20 ans, et si l'on consolide les piles par des fondations béton en appui, on rétréci encore le cours et aux périodes de fort débit et étiage, ça va aggraver le creusement. Le bras à gauche de la pile centrale en rive gauche n'est plus alimenté depuis environ 10 ans : est donc étudiée la possibilité de rouvrir ce passage. La première étape consiste à faire venir un géomètre qui aura un établis : 4 profils en travers de berge à berge (Aval Sous le pont), 1 profil en long 30 m aval 30 m amont, un positionnement des piles dans le cours d'eau et des mesures au centre du lit de la rivière.

Pour ce faire, il faut nettoyer les berges de l'ensemble des ronces qui empêchent des mesures efficaces et ceci doit être fait avant que les eaux ne remontent. Possiblement pour faire passer le Gers sous l'arche ouest, il faudra rogner un peu la berge côté propriété Mur/Boyer. Toute l'opération nécessite l'établissement d'un dossier d'autorisation d'intervention en rivière auprès des Service de l'État. A noter que j'ai sollicité les services de l'État début octobre, sans succès.

Profitant de la venue de ce technicien, j'ai sollicité une première expertise du Pont du Gers à Espanan pour vérifier la validité de la limitation de tonnage à 12 t, instaurée il y a une quarantaine d'années au moins vu l'état du panneau, dans la mesure où les inspecteurs des ponts n'ont pas mis d'interdiction mais préconisé une surveillance de la corrosion principalement. Il s'avère en fait que ce pont est en plus mauvais état que l'autre et serait à refaire (consolidations des piles et tablier), compte tenu de la très forte corrosion perforante des poutrelles. Il s'agit donc d'une opération dépassant le cadre traditionnel de nos programmes de travaux qui nécessitera un engagement fort de l'Etat (en subventions et pourquoi pas prêt à taux zéro, exonération partielle de TVA...).

Au-delà des prescriptions techniques et du coût, des contraintes spécifiques (accès à l'église et au cimetière, accès au camping et accès à deux maisons d'habitation permanente...) imposent des mesures complémentaires spécifiques : intervention hors saison et franchissement provisoire pendant les travaux.

La préparation et le montage de cette opération prendront certainement plusieurs années, mais il faudra probablement commencer les études.

## Questions diverses

### Signalétique

Pause d'un miroir au débouché, de la route, du claret sur la route de Monléon

### Réseau, téléphone et fibre

Recréation sur la route d'Espanoulet de la ligne téléphonique (ancienne maison Collongues) obsolète depuis 20 ans

Installation de la fibre, deuxième semestre 2023

### Campagne Tri

Les jeunes du conseil des jeunes ont réalisé une petite campagne d'affichettes à coller sur les containers à ordures ménagères pour interpeller « les grands » qui continuent à jeter des cartons, des bouteilles en verre des emballages de réfrigérateur, et toutes sortes de choses qui doivent aller soit à l'espace Tri soit à la déchetterie (dans le container qui est à côté des colonnes de tri, il y a encore des sacs avec des bouteilles plastique des emballages de toutes sortes. Donc là c'est quand même un comble puisque les colonnes sont à côté).

Et il n'est pas sûr que ça éveille vraiment les consciences, mais en tout cas ça a été un peu d'instruction civique pour les jeunes.

### Fermeture des régies

La mairie dispose encore de 2 régies, une pour le tennis et une pour les gîtes. Ces dernières n'ayant que très peu d'activité, la Trésorerie nous demande de les clôturer. En plus, la fermeture de la Perception de Castelneau et l'interdiction de déposer des espèces hors banque postale de Lannemezan était déjà un grand inconvénient. Je vous propose donc la fermeture de ces 2 régies à compter du 1<sup>er</sup> mai. Les paiements par chèque seront adressés directement à la Perception par voie postale, et les paiements en numéraire ou par carte bancaire pourront se faire au tabac Dossat.

Le secrétaire de séances,



Le Maire,

